

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

INSTITUT NATIONAL
DE LA PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE

PARIS

(11) N° de publication :
(A n'utiliser que pour les
commandes de reproduction).

2 503 548

A1

**DEMANDE
DE BREVET D'INVENTION**

(21)

N° 82 05709

(54) Dispositif pour lisser la zone du talon d'un ensemble tige-première monté sur une forme.

(51) Classification internationale (Int. Cl.³). A 43 D 11/14.

(22) Date de dépôt..... 2 avril 1982.

(33) (32) (31) Priorité revendiquée : RFA, 11 avril 1981, n° G 81 11 083.9.

(41) Date de la mise à la disposition du
public de la demande B.O.P.I. — « Listes » n° 41 du 15-10-1982.

(71) Déposant : COLSCH Kurt, résidant en RFA.

(72) Invention de : Kurt Cölsch.

(73) Titulaire : *Idem* (71)

(74) Mandataire : Cabinet Germain et Maureau, conseils en brevets,
64, rue d'Amsterdam, 75009 Paris.

La présente invention concerne un dispositif pour aplanir la partie de la chaussure montée sur la forme qui correspond à la face d'assemblage du talon. Cette opération est effectuée sur la chaussure montée avant la fixation du talon et de la semelle, pour préparer cette zone de façon que l'assemblage du dessus de la chaussure avec le talon s'effectue dans les meilleures conditions possibles. Dans les dispositifs connus, une préparation optimale de cette zone n'est pas possible, car l'ajustement de la chaussure avec la forme du dispositif manque de précision. Ceci a pour conséquence que malgré la préparation, le talon est monté de travers sur la chaussure.

L'invention a donc pour objet de réaliser un dispositif qui permet une préparation véritablement parfaite de la partie de la chaussure qui correspond à la face d'assemblage du talon et évite des défauts dans l'assemblage des parties concernées de la chaussure lors de la fabrication de celle-ci. Elle a aussi pour objet d'obtenir une cadence aussi élevée que possible du passage des dessus de chaussure montés dans le dispositif et de permettre à des pointures différentes de se succéder immédiatement dans celui-ci.

Il est connu de munir la face d'assemblage des talons de chevilles auxquelles correspondent des ouvertures ménagées pour leur passage dans le cambrure et dans la première. Ceci permet d'assembler avec la plus grande précision les différentes parties de la chaussure. Mais il n'est pas garanti que la zone de l'ensemble tige-première monté sur la forme qui est tournée vers la face d'assemblage du talon soit préparée de façon que son contour corresponde à celui de cette face et qu'elle puisse s'ajuster exactement avec elle.

En partant de ces moyens de liaison connus entre le talon et la cambrure ou la première, on a imaginé, selon l'invention, de munir le dispositif pour aplanir la zone du talon de l'ensemble tige-première de chevilles d'ajustage correspondant à celles de la face d'assemblage du talon et placées dans la tête de lissage. Ces chevilles peuvent

correspondre aux ouvertures existantes de la cambrure de l'ensemble tige-première monté sur la forme de la même manière que les chevilles montées dans la face d'assemblage du talon et permettre ainsi un ajustement précis entre 5 la partie active du dispositif et la zone du talon de l'ensemble tige-première. L'ensemble reste parfaitement immobilisé dans celle-ci lors de la préparation de cette zone.

Le dispositif selon l'invention est avantageusement muni de quatre têtes de lissage disposées en croix sur un 10 arbre, qui sont dimensionnées de façon à tenir compte des pointures courantes et peuvent être amenées en position de travail en appuyant sur un bouton, par l'intermédiaire de n'importe quel mécanisme convenable. On peut ainsi, sans perte de temps, utiliser la tête de lissage qui convient le 15 mieux à la pointure de la chaussure à préparer.

De toute façon, l'invention sera bien comprise à l'aide de la description qui suit, en référence au dessin schématique annexé, représentant, à titre d'exemple non limitatif, une forme d'exécution de ce dispositif:

20 Fig. 1 est une vue de face d'une tête de lissage quadruple du dispositif selon l'invention;

Fig. 2 est une vue en coupe partielle d'une tête de lissage du dispositif, suivant II-II de fig. 3;

25 Fig. 3 est une vue de dessous d'une tête de lissage suivant la flèche III de fig. 1;

Fig. 4 est une vue de face d'un dispositif comportant deux têtes de lissage quadruples.

Sur un arbre 1 est montré symétriquement un bloc support 2, dont la forme est, pour l'essentiel, celle d'un parallélépipède rectangle et qui est muni de quatre logements 3, un pour chaque tête de lissage 4. Le dit bloc support peut, par pivotement, être amené et immobilisé dans quatre positions décalées angulairement de 90° les unes par rapport aux autres. L'arbre 1 est monté horizontalement dans 35 un bras vertical 5 du dispositif.

Chaque tête de lissage est muni d'un évidement 6, dont le contour correspond à celui de la partie arrière d'

un ensemble tige-première monté sur une forme.

Les quatre têtes de lissage 4 montées dans le bloc support 2 ont des évidements 6 de dimensions différentes. En admettant que chaque tête de lissage puisse être utilisée pour trois pointures différentes, on peut, avec une tête quadruple, couvrir l'essentiel de la gamme des pointures de chaussures de dames, par exemple.

Le bloc support 2 est muni en outre dans chaque logement 3 d'un évidement central dans lequel est monté un plot 7, qui porte deux chevilles d'ajustage 8 et 9 et correspond à un évidement 10 de la tête de lissage associée 4. Les chevilles 8, 9 traversent l'évidement 10 et saillent dans l'évidement 6, dont le contour, comme il a été dit plus haut, correspond à celui de la partie arrière de l'ensemble tige-première monté sur la forme. Chaque plot 7 est immobilisé dans l'évidement central du logement 3 au moyen d'un verrou 11 et de vis de fixation 12 et sa position dans les évidements où il est monté peut être réglée au moyen d'une vis 13 guidée dans le verrou 11.

Comme le montre la figure 4, le dispositif selon l'invention peut être muni de deux têtes de lissage quadruples, qui peuvent se déplacer vers le haut et vers le bas sur les bras verticaux 5. Au-dessous de chacune de ces deux têtes quadruples se trouve un support 14, sur lequel on pose l'ensemble tige-première monté sur la forme et vers lequel peut être amenée la tête de lissage qui est tournée vers lui. L'ensemble peut être automatisé de n'importe quelle manière, de sorte qu'on peut, par simple pression sur les boutons de tableaux de commande 15, faire pivoter la tête de lissage dont on a besoin et la descendre vers le support 14 associé pour l'amener en position de travail, puis la ramener en position d'attente.

La présence des chevilles d'ajustage 8 et 9 dans chaque tête 4 garantit tout d'abord que l'ensemble tige-première prendra une position toujours correcte dans l'évidement 6. Les dites chevilles s'enfoncent dans des ouvertures correspondantes ménagées dans la zone du talon de

- l'ensemble tige-première. Le dit ensemble ne peut donc dévier si peu que ce soit de la position idéale pendant l'opération de lissage. On obtient dans chaque cas et sans aucune exception une ligne de transition parfaite entre
- 5 la tige et le bord rabattu d'assemblage dans la zone du talon, ligne qui sera ensuite amenée à coïncider exactement avec le bord périphérique de la face d'assemblage du talon lors du montage de ce dernier. Les nombreuses retouches jusqu'ici nécessaires deviennent désormais inutiles.
- 10 Les chevilles d'ajustage et le plot 7 peuvent être déplacés ensemble dans l'évidement correspondant du bloc support 2 au moyen de la vis d'ajustage 13 et être immobilisés dans la position désirée. Les chevilles 8 et 9 peuvent aussi, ce qui n'est pas représenté dans les figures,
- 15 15 être sollicitées par des ressorts de rappel montés dans le plot 7, ce qui leur laisse une certaine liberté de mouvement relativement au plot.
- La présence dans le dispositif de lissage de deux têtes quadruples et la possibilité de leur adjoindre un
- 20 système de commande rapide permettent d'obtenir avec le dispositif selon l'invention des cadences de travail jamais atteintes avec les dispositifs connus comparables.

- REVENDICATIONS -

1.- Dispositif pour lisser la zone du talon de l'ensemble tige-première d'une chaussure, monté sur une forme, caractérisé en ce que la tête de lissage (4) est munie dans son évidement (6) où vient se loger la dite zone de talon, qui présente des ouvertures d'ajustage, de chevilles d'ajustage (8 et 9) correspondant aux dites ouvertures.

5
2.- Dispositif selon la revendication 1, caractérisé en ce que les chevilles d'ajustage (8 et 9) de chaque tête de lissage (4) sont montées dans un plot (7), qui est lui-même immobilisé dans un évidement respectif dans un bloc support (2) du dispositif.

10
3.- Dispositif selon la revendication 1 ou la revendication 2, caractérisé en ce que les chevilles d'ajustage (8 et 9) sont soumises à l'action de ressorts de rappel disposés dans le plot (7).

15
4.- Dispositif selon l'une quelconque des revendications 1 à 3, caractérisé en ce que quatre têtes de lissage (4) sont groupées en une tête quadruple qui, par pivotement sur un arbre (1), peut prendre quatre position de travail décalées de 90° les unes par rapport aux autres.

20
5.- Dispositif selon l'une quelconque des revendications 1 à 4, caractérisé en ce que deux têtes quadruples sont montées sur des bras verticaux (15) et verticalement déplaçables, placés en regard des supports de forme de montage (14).

25
30
6.- Dispositif selon l'une quelconque des revendications 1 à 5, caractérisé en ce qu'il est prévu des moyens de commande pour l'exécution du lissage et pour la présentation de la tête de lissage (4) qui doit être amenée en position de travail.

Fig. 1

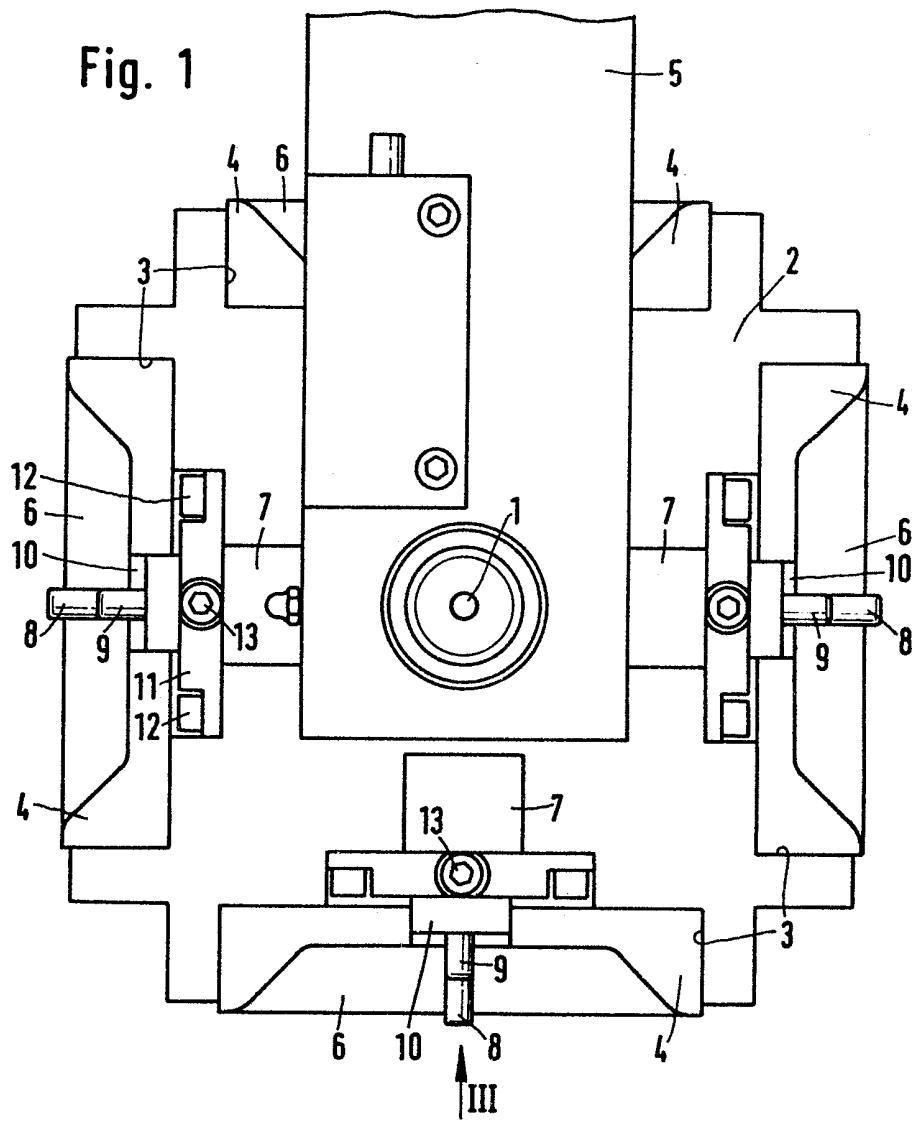


Fig. 2

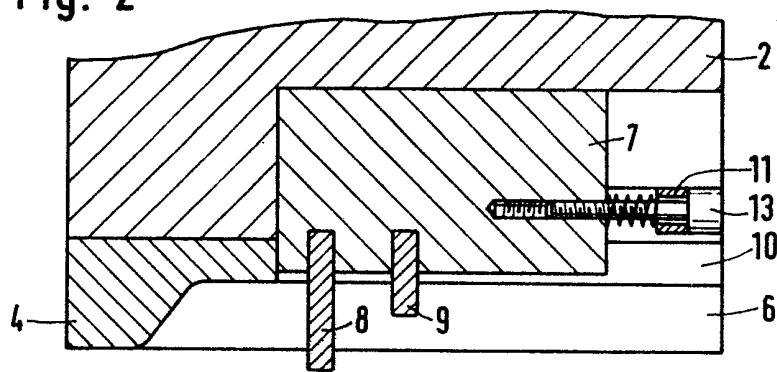


Fig. 3

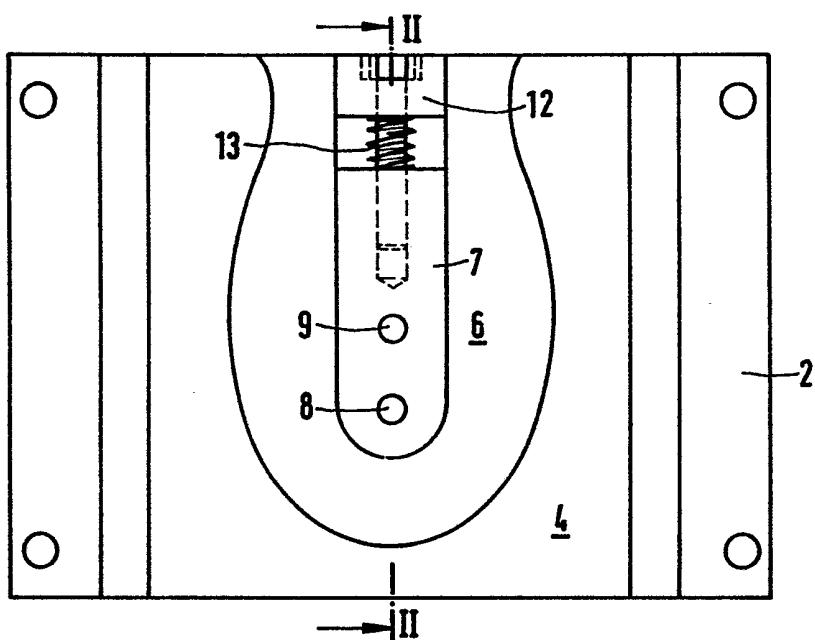


Fig. 4

